

Fiche de Sécurité et de Santé

Kemet

01. Identification de la Substance/Préparation et de la Société

Nom du produit	: <u>Pâte de polissage Supfina</u>
Utilisations identifiées	: Produit de polissage
Utilisations non recommandées	: Inconnues
Fournisseur	: Kemet Europe B.V. Oude Moerstraatsebaan 110 NL- 4614 RS Bergen op Zoom Tél. +31 164 - 271700 Fax +31 164 - 243603 info@kemet-europe.com www.kemet-europe.com

02. Composition/Informations sur les composants

Classification de la substance ou du mélange: Classification selon le Règlement (CE) no. 1272/2008 (CLP)	: Dangereux pour le milieu aquatique, danger chronique, catégorie 3 H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Classification selon la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE	: R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
Éléments d'étiquetage (CE) 1272/2008 : Pictogramme de danger	: -
Mention de danger	: H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme P501 : Eliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale, internationale
Éléments d'étiquetage spéciaux	: EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
Autres dangers : Dangers physiques/chimiques	: En cas de chauffage à une température supérieure au point d'éclair et/ou pendant vaporisation ou pulvérisation les mélanges inflammables peuvent se présenter.
Risques pour la santé humaine	: En cas d'ingestion ou de vomissement : risque > le produit peut entrer dans les poumons
Risques pour l'environnement	: Ne contient pas de substances PBT ou vPvB
Autres dangers	: Autres dangers ne sont pas déterminés

03. Identification des dangers

Mélange : Le produit est un mélange

Etendue % Substances

5 - < 20	Hydrocarbons, C10-C13 n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) CAS: 64742-82-1, EINECS/ELINCS: 919-164-8, ECB-Nr.: 01-2119473977-17-XXXX GHS/CLP: Asp. Tox. 1, H304 -Aquatic Chronic 3, H412 EEC: Xn, R 65-66-52/53
5 - < 15	Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics EINECS/ELINCS: 926-141-6, ECB-Nr.: 01-2119456620-43-XXXX GHS/CLP: Asp. Tox. 1, H304, EEC Xn, R 65-66
1 - 3	Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2 - 2,5%) CAS: 64742-82-1, EINECS/ELINCS: 919-446-0, EU-INDEX: 649-330-00-2, ECB-Nr.: 01-2119458049-33-XXXX, GHS/CLP: Asp. Tox. 1, H304 -Aquatic Chronic 2, H411- Flam.Liq. 3, H226 - STOT SE 3, H336, EEC: Xn-NR 65-51/53-10-66-67
1 - < 3	Ammonia 25% CAS: 1336-21-6, EINECS/ELINCS: 215-647-6, EU-INDEX: 007-001-01-2, ECB-Nr.: 01-2119488876-14-XXXX, GHS/CLP: Skin Corr. 1B, H314 - STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1: H400, EEC: CR 34-37-50

Commentaire sur les parties de composant : Composants SVHC (substances of very high concern) : le produit ne contient pas de composants SVHC ou sont < 0.1%
Pour les textes complètes (phrases H et R): voir section 16.

04. Premiers secours

Descriptions des premiers secours

Information générale	: Enlever les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser.
Inhalation	: Déplacer à l'air frais. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent
Contact avec la peau	: Laver à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	: Laver abondamment avec de l'eau et écartant les paupières pendant quelques minutes. Vérifier si la victime porte des verres de contact, et dans ce cas, les lui enlever (si possible et facile à faire)
Ingestion	: Consulter immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et en cas de connaissance boire beaucoup de l'eau.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	: Effets irritants
Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	: Traiter symptomatique. En cas d'ingestion ou de vomissement : risque > le produit peut entrer dans les poumons

05. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction :	
- appropriés	: De la mousse, produit chimique sec, jet d'eau, CO2
- inappropriés	: Jet d'eau à grand débit

- Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Risque d'émanation de produits de la pyrolyse toxiques
- Conseils aux pompiers : Appareil de protection respiratoire autonome.
Refroidir les récipients en risque en utilisant de jet d'eau.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

06. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Veiller à une bonne ventilation
Maintenir à l'écart de toute source d'inflammation
Haute risque de glissade particulier par produit coulé/répandu
Porter un équipement de protection individuelle adapté
- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas jeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Absorber mécaniquement. Evacuer ce matériel (produit et absorbant) selon les règlements qui sont en vigueur.
- Référence à d'autres sections : Voir sections 8 + 13

07. Manipulation et stockage

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé
Repasser l'aspirateur dans les zones de traitement
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- Maintenir à l'écart de toute source d'inflammation
- Après l'application et avant les pauses, laver soigneusement les mains et toutes les parties de l'épiderme concernées.
Utiliser une crème de protection pour la peau.
Ne pas manger, boire, fumer ou consommer drogues pendant le travail.
Enlever les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser
- Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités : Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants
Prévenir la pénétration dans le sol
- Ne pas stocker avec les oxydants.
Ne pas stocker avec des produits alimentaires/alimentation animale
- Conserver le récipient bien fermé
Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé
- Protéger contre la chaleur et la surchauffe
- Utilisation(s) finale(s) particulière(2) : Voir section 12

08. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

- Paramètres de contrôle
Ingrédients avec limites d'exposition professionnelle qui doivent être contrôlés (GB)

Etendue (%)	Substances
5 - <20	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25°/o) CAS: 64742-82-1, EINECS/ELINCS: 919-164-8 ECB-Nr.: 01-2119473977-17-XXXX Long-term exposure: 500 mg/m ³
5 - <15	Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, (<2%) aromatics EINECS/ELINCS: 926-141-6 ECB-Nr.: 01-2119456620-43-XXXX Long-term exposure: 1200 mg/m ³
20-30	Aluminium oxide CAS: 1344-28-1, EINECS/ELINCS: 215-691-6 ECB-Nr.: 01-2119529248-35-XXXX
1 - 3	Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25°/ci) CAS: 64742-82-1, EINECS/ELINCS: 919-446-0, EU-INDEX 649-330-00-2, ECB-Nr.: 01-2119458049-33-XXXX Long-term exposure: 500 mg/m ³
1 - <3	Ammonia 25°/o CAS: 1336-21-6, EINECS/ELINCS: 215-647-6, EU-INDEX: 007-001-01-2, ECB-Nr.: 01-2119488876-14-XXXX, Long-term exposure: 25 ppm, 18mg/m ³ , IOELV, CD156

DNEL

Range (%)	Substances
1 - <3	Ammonia 25°/o, CAS: 1336-21-6 Industrial, inhalative, Long-term - systemic effects: 14 mg/m ³ (NH ₃). Industrial, inhalative, Acute - systemic effects: 38 mg/m ³ (NH ₃). Industrial, dermal, Acute - systemic effects: 6,8 mg/kg (NH ₃). Industrial, oral, Acute - systemic effects: 6,8 mg/
1 - 3	Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, cyclics, aromatics (2-25°/o), CAS 64 742-82-1 Industrial, dermal, Long-term - systemic effects: 44mg/kg bw/day. Industrial, inhalative, Long-term - systemic effects: 330 mg/m ³ general population, oral, Long-term - systemic effects: 26 mg/kg bw/day. general population, dermal, Long-term. Systemic effects: 26 mg/kg bw/day. general population, inhalative, Long-term- systemic effects: 71 mg/m ³

PNEC

Range (%)	Substances
1 - <3	Ammonia 25°/o, CAS: 1336-21-6 seawater, 0,0111 mg/l. freshwater, 0,0011 mg/l.

Contrôles de l'exposition :

Conseils techniques supplémentaires

sur la conception du système : Veiller à une bonne ventilation dans la zone de traitement

Protection des yeux : Lunettes de sécurité.

Protection des mains : Caoutchouc butylique > 120 mm (EN 374)
Les détails mentionnés sont des recommandations. Pour de plus amples renseignements sur les gants, veuillez contacter le fournisseur.

Protection de la peau : Vêtements de protection

Autres : Ne pas inhaler les vapeurs
Eviter le contact avec les yeux et la peau
Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la con-

	centration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection
Protection respiratoire	: Appareil respiratoire en cas d'intervention dans une zone de concentration élevée. A court terme : appareil de filtration, combinaison filtre A-P2
Risques thermiques	: Aucuns
Délimitation et surveillance de l'exposition environnementale	: Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriés pour prévenir ou réduire les émissions.

09. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	: Pateuse
Couleur	: Rose
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: N'est pas requise
pH	: 9 – 10
pH (1%)	: Pas déterminé
Point d'ébullition	: Pas déterminé
Point d'éclair (°CJ)	: > 61
Inflammabilité (°CJ)	: > 200
Limites d'explosivité, inférieure	: 0.6 Vol. %
Limites d'explosivité, supérieure	: 7.0 Vol. %
Propriétés oxydantes	: Non
Pression de vapeur	: Pas déterminé
Pression de gaz	: Pas déterminé
Densité, g/ml	: 1.17 (20° / 680 °F)
Masse volumique	: Non applicable
Solubilité dans l'eau	: Partiellement soluble
Coefficient de partage : n-octanol/eau	: Pas déterminé
Viscosité	: > 20.5 mm/s (40°C)
Densité de vapeur relative déterminé dans l'air	: Pas déterminé
Vitesse d'évaporation	: Pas déterminé
Point de fusion	: Pas déterminé
Température d'auto-inflammabilité	: Pas déterminé
Température de décomposition	: Pas déterminé
Autres informations	: Aucunes

10. Stabilité et Réactivité

Réactivité	: Pas de réactions dangereuses connues en cas d'un usage indiqué
Stabilité chimique	: Le produit est stable dans des conditions standard
Possibilité de réactions dangereuses	: Réactions avec des agents oxydants En cas de chauffage à une température supérieure au point d'éclair et/ou pendant vaporisation ou pulvérisation les mélanges inflammables peuvent se présenter.
Conditions à éviter	: Chaleur
Matières incompatibles	: Agents oxydants

Produits de décomposition
dangereux

: Pas de produit de décomposition dangereux connu

11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques
Toxicité aiguë

Range %	Substances
5 - <20	Hydrocarbures, C10-C13, n-alkane, isoalkane, cyclics, aromatics (2-25%), CAS: 64742-82-1 - LO50, inhalatif, Rat: > 12 mg/L (6h) (IUCLIO) LO50, dermal, Rabbit: > 3160 mg/kg bw (IUCLIO) LO50, oral, Rat: > 5000 mg/kg bw (IUCLIO)
5 - <15	Hydrocarbures, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics LO50, dermal, Rabbit: > 5000 mg/kg (Lit). LO50, oral, Rat: > 5000 mg/kg (Lit).
1 - <3	Ammonia, 25%, CAS: 1336-21-6 LO50, inhalatif, mouse: 91 mg/kg (NH3) LO50, oral, Rat: 350 mg/kg (NH3). LC50, inhalatif, Rat: 2000 mg/l (NH3). LOLo, oral, Human: 43 mg/kg (NH3).
1 - 3	Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%), CAS: 64742-82-1 LO50, dermal, Rabbit: > 3500 mg/kg LD50, oral, Rat: > 6500 mg/kg. LC50, inhalatif, Rat: > 21 mg/l (4h).

Lésions oculaires graves/Irritation : Pas déterminé

Corrosion cutanée/Irritation : Pas déterminé

Sensibilisation allergique de la
peau et/ou des voies respiratoires : Pas déterminé

Toxicité spécifique au niveau de
l'organe cible suite à une
exposition unique : Pas déterminé

Toxicité spécifique au niveau de
l'organe cible suite à une
exposition répétée : Pas déterminé

Mutagenicité : Pas déterminé

Effets sur la fertilité : Pas déterminé

Cancérogénicité : Pas déterminé

Remarques générales : Le produit n'est pas à classer conformément au procédé de calcul
de la 'Directive de classification pour les préparations de la CE'
Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

12. Informations écologiques

Toxicité

Range %	Substances
5 - <20	Hydrocarbons, C10-C13,n+alkane, isoalkane,cyclics, aromatics (2-25°/o), CAS: 64742-82-1 LC50, (96h), Chaetogammerus marinus: 2,6 mg/L (IUCLID).
1 - <3	Ammonia 25°/o, CAS: 1336-21-6 LC50, (48h), Daphnia magna: 25,4 mg/l LC50, (96h), Salmo gairdneri: >0,1 mg/l. LC50, (96h), Cyprinus carpio: 1,1 mg/l. LC50, (96h), Lepomis macrochirus: >0,2 mg/l. LC50, (96h), Pimephales pemeias: >0,7 mg/l. LC50, (96h), Salmo gairdneri: 0,53 mg/l. LC50, (96h), fish: 0,89 mg/l (NH3). LC50, (96h), Daphnia magna: 0,101 mg/l (NH3).

Persistence et dégradabilité :

Le comportement des contaminants dans différents compartiments environnementaux

: Pas déterminé

Comportement dans les stations d'épuration

: Pas déterminé

Biodégradabilité

: Pas déterminé

Potentiel de bioaccumulation

: Accumulation dans les organismes n'est pas probable

Mobilité dans le sol

: Pas déterminé

Résultats des évaluations PBT et vPvB

: Se fondant sur toute l'information disponible, le produit doit pas être classé comme dangereux ou PBT/vPvB

Autres effets néfastes

: Le produit était classifié conformément au procédé de calcul de la 'Directive de classification pour les préparations de la CE' Données écologiques du produit complet ne sont pas disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets :

Les déchets doivent être éliminés conformément à la Directive des déchets 2008/98/CE ainsi que conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur. Il n'est pas possible de déterminer un code des déchets pour ce produit conformément le Catalogue Européen des Déchets (EWC) parce qu'il est uniquement possible de classifier le produit conformément l'usage du produit par l'utilisateur (client).

Produit

: Eliminer comme produit dangereux
Elimination du produit chez une usine d'incinération conformément aux réglementations locales

Code de déchets (recommandé)

: 160305*

Emballage souillé

: Les emballages non-nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit

Code de déchets (recommandé)

: 150110*
150102

14. Informations relatives au transport

Numéro UN

: Voir ci-dessous, conformément l'expédition ONU

Nom approprié d'expédition, no. ONU

Transport par route (ADR/RID)

: Produit non dangereux

Transport par voies d'eau intérieures (ADN)	: Produit non dangereux
Transport maritime (IMDG)	: Ne pas classifié comme un produit dangereux
Transport aérien (IATA)	: Ne pas classifié comme un produit dangereux
Classe de danger pour le transport	: Voir ci-dessus
Groupe de l'emballage	: Voir ci-dessus
Dangers pour l'environnement	: Voir ci-dessus
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	: Voir section 6 > 8
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	: Non applicable

15. Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations CEE	: 1967/548 (1999/45) 1991/689 (2001/118) 1999/13 2004/42 648/2004 1907/2006 1272/2008 75/324/CEE (2008/4 7/EC) 453/2010/EC
Réglementations de transport	: DOT-classification ADR (2013) IMDG-code (2013 36. Arndt) IATA-DGR (2013)
Réglementations nationales (GB)	: EH40/2005 Workplace Exposures Limits (Second edition, published December 2011), CHIP 3/CHIP 4
Observer les contraintes liées au travail les personnes	: Aucuns
VOC (1999/13/CE) = Directive de Composés Organiques Volatils (COV)	: 26
Evaluation de la sécurité chimique	: Aucune évaluation de la sécurité n'est réalisées pour ce produit

16. Autres informations

Phrases R (section 3)	: R65 : Nocif. Peut provoquer un lésion des poumons en cas d'ingestion.
	: R66 : Une exposition répétée peut provoquer la sécheresse/ crevasse de la peau
	: R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
	: R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
	: R10 : Inflammable
	: R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
	: R34 : Provoque des brûlures
	: R37 : Irritant pour les voies respiratoires
	: R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques

- H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques
- H335 : Peut irriter les voies respiratoires
- H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
- H336 : Peut provoquer somnolence et vertiges
- H226 : Liquide et vapeurs inflammables
- H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme
- H412 : Nocif pour les organismes aquatiques peut entraîner des effets néfastes à long terme

Abréviations et acronymes

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure
 CAS = Chemicals Abstracts Service
 CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
 DMEL = dose dérivée avec effet minimum
 DNEL = Dose dérivée sans effet
 EC50 = concentration efficace médiane
 ECB = Bureau européen des substances chimiques
 EEC = communauté économique européenne
 EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
 ELINCS = Liste Européenne des Substances Chimiques notifiées
 GHS = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
 IATA = Association international du transport aérien
 IBC-code = Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques
 IC50 = concentration inhibitrice 50%
 IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
 UCLID = Base de données international sur les information chimiques unifiées
 LC50 = Concentration létale 50%
 LOSO = Dose létale moyenne
 MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
 PBT = Substances Persistants, Toxiques et Bioaccumulables
 PNEC = Concentration sans effet prévue
 REACH = Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
 TLV/ITWA = Valeur limite tolérable – moyenne pondérée
 TLV/STEL = Valeur limite tolérable – limite d'exposition à court terme
 VOC = Composés organiques volatils
 vPvB = très persistante et très bioaccumulable

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ni aucuns de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

Cette fiche de sécurité et de santé a été élaborée avec le plus grand soin possible. Cependant nous n'assumerons aucune responsabilité pour les sinistres, ou accidents encourus, quels que soient leurs natures, qui pourraient être causés à la suite de l'emploi de ces mesures.